

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 8 AVRIL 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	15	15
Quorum 14		+ 5 pouvoirs

Date de convocation
26 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Marie-Agnès CRESPIE PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Jean-Pierre NANCEY, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.

Absents : Angélique CHEVRE, Katty CLAYES TAHKBARI, Raynald INGELAERE, Pierre MARY, Pierre Frederic MAITRE, Pascale PETIT, Mickaël VAIRELLES.

Représentés : Simone DEVAUX pouvoir à Evelyne BOCQUET, Bruno LORILLERE pouvoir à Emmanuel PROVIN, Marie-José ROY-DECHANET pouvoir à Lucienne WOJTYNA, Isabelle VAN-RYSEGHEM pouvoir à Régis RENARD, Karine VEVERSCH pouvoir à Michel AUBRY.

Madame Lucienne WOJTYNA a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 11_08042025

N°11 : BUDGET LOTISSEMENT « LES JARDINS DE LA DHUYS » 2025 - AFFECTATION DES RESULTATS

Rapporteur : Madame Claudine ERARD

Considérant l'avis favorable des commissions finances et ressources humaines, sports et loisirs et travaux du 31 mars 2025,

Compte tenu des résultats constatés par le compte de gestion et le compte administratif, il est proposé au conseil municipal :

- De constater le déficit global de la section d'investissement qui s'élève 63 451.46 € correspondant au résultat d'investissement ;
- De constater le déficit de la section de fonctionnement s'élevant à 70 756.91 € correspondant au résultat de fonctionnement.
- De décider de ne pas affecter de crédits au compte 1068 de la section d'investissement ;
- De reporter 63 451.46 € au compte 001 (*dépense*) de la section d'investissement.
- De reporter 70 756.91 € au compte 002 (*dépense*) de la section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AFFECTE** les résultats tels que présentés ci-dessus.

Fait à Bar-sur-Aube, le - 8 AVR. 2025

Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



Wojtyła
M^{me}.....WOJTYŁA....., secrétaire de séance